

ce, pour élargir l'accès aux secteurs prioritaires d'éducation et de formation dans les pays en développement du Commonwealth. Le plan fait suite aux discussions sur la télé-éducation qui ont eu lieu durant la conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth en juillet 1987 à Nairobi, au Kenya.

L'aide canadienne au développement a pris naissance au début des années 50 avec le Plan de Colombo, qui devait fournir une assistance aux pays d'Asie du Sud-Est membres du Commonwealth. Aujourd'hui, le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique (FCCT) apporte une aide technique à tous les pays en développement du Commonwealth. Le Fonds se distingue par deux aspects : presque tous les membres y contribuent et les connaissances des spécialistes des pays en développement sont pleinement mises à contribution. Le Canada est le premier cotisant du Fonds; il lui a versé environ 17,5 millions de dollars en 1987-1988, soit bien plus du tiers du budget total.

Le Canada a en outre continué de participer activement aux consultations qui viennent appuyer la coopération fonctionnelle dans une variété de domaines. C'est ainsi qu'il a accueilli en septembre 1987 la treizième réunion du Conseil des transports aériens du Commonwealth au cours de laquelle les membres ont convenu d'une nouvelle structure et d'un nouveau mandat pour le Conseil afin de le mieux préparer à relever les défis qui l'attendent dans sa sphère de compétence.

Un certain nombre de conférences ministérielles du Commonwealth ont eu lieu en 1987, dont la conférence des ministres de l'Éducation et la réunion des ministres des Finances. Le Canada a en outre pris part à des réunions spéciales comme celle des ministres du Commonwealth responsables de la condition de la femme, tenue en août à Harare, au Zimbabwe. Les participants y ont adopté un plan d'action du Commonwealth sur le rôle des femmes dans le développement, pour assurer leur pleine participation en tant qu'agents et bénéficiaires du développement dans tous les secteurs de la société. Le plan a par la suite été approuvé par les chefs de gouvernement du Commonwealth à Vancouver. Le Canada a accepté d'accueillir la prochaine réunion ministérielle portant sur ce sujet en 1990.

Le Canada s'est par ailleurs associé aux initiatives de coopération aux niveaux technique et non gouvernemental en assistant à diverses conférences et réunions dont, par exemple, la conférence des agents de relevés du Commonwealth tenue en juillet 1987 à Cambridge, et à la quatrième conférence de l'Association pharmaceutique du Commonwealth, en mai à Nairobi. La section d'Ottawa de la Royal Commonwealth Society a parrainé en septembre une conférence pour les jeunes leaders qui a attiré des participants de toutes les régions du Commonwealth.

## **La Francophonie**

Le Deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage de la langue française s'est tenu à Québec en septembre 1987. Le Canada a non seulement accueilli les dirigeants d'une quarantaine de pays, mais aussi réussi à faire du sommet une instance de premier ordre propice à la coopération, au dialogue et aux décisions politiques et économiques entre les partenaires de la Francophonie.

Après le Sommet, la conférence des ministres des Sports et de la Jeunesse a tenu sa 19<sup>e</sup> session à Québec en mars 1988, la rencontre étant précédée d'une réunion d'experts à Moncton. Cette conférence s'est signalée par la décision des participants de tenir les Jeux de la Francophonie au Maroc du 8 au 22 juillet 1989. Le Canada s'est vu confier la présidence de la conférence ainsi que du comité organisateur des Jeux.

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) a tenu sa conférence générale à Paris en décembre 1987, ce qui a été l'occasion de poursuivre le processus de réforme déjà engagé mais, surtout, de préparer l'ACCT au rôle accru qui lui reviendra dans le cadre des sommets. Le Canada a par ailleurs confirmé qu'il accueillerait la conférence générale à Ottawa en 1989.

Le Canada a également appuyé un certain nombre d'organisations non gouvernementales œuvrant dans divers secteurs qui sont du ressort de la Francophonie. Parmi ces organisations figurent l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et l'Association des parlementaires de langue française, dont le président pour le mandat en cours sera le sénateur Martial Asselin.

## **Droits de la personne et affaires sociales**

Les droits de la personne sont une grande composante de la politique étrangère du Canada et ce, tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Les initiatives visant à établir des normes en la matière au niveau international restent importantes, et le Canada continue d'œuvrer dans des domaines aussi divers que les droits internationaux des autochtones et les droits de l'enfant. En juin 1987, après avoir apporté tous les changements nécessaires à sa législation fédérale, le Canada a ratifié la Convention internationale contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ce qui lui a permis d'être partie à tous les grands instruments internationaux se rapportant aux droits de la personne et de compter parmi les premiers pays qui ont ratifié la nouvelle Convention. Le professeur Peter Burns de l'Université de la Colombie-Britannique a été élu au comité chargé de superviser la mise en œuvre de la Convention.

Le Canada a en outre pris part aux activités onusiennes liées à la présentation de rapports sur les droits de la personne; c'est ainsi qu'en décembre 1987 il a remis son deuxième rapport périodique au Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Un important mécanisme de consultations appelant la participation des autorités provinciales, territoriales et fédérales a permis au Canada de présenter aux organismes internationaux des rapports détaillés dans lesquels figurent toutes les données disponibles sur la situation des droits de la personne au pays. Ce même mécanisme, qui se réunit deux fois par année et occasionnellement au niveau ministériel, doit veiller à ce que le Canada produise des rapports en temps opportun conformément aux prescriptions des grands instruments internationaux en la matière; en outre, il sera mis à contribution dans le cadre d'activités spécifiques, comme la commémoration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en décembre 1988.